

PROCES VERBAL DU 22 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux avril à 21 h , le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Jean Claude DUPIOL, Maire**

Date de convocation : 10 AVRIL 2014

Présents : MM PORTES JM, MISTLER JM, PLANTON M , PLATON M, RAIMAUT V ,
MMES LAFARGUE J, LALANE S, DARCOS ML, BEZIADE S, SERES A,

Absent excusé : M DUBERGEY L, DAURIAN B, LESBEGUERIE T, BARBE CH,

Procurations : M DUBERGEY à M MISTLER JM, M LESBEGUERIE T à PORTES JM , M
DAURIAN B à M DUPIOL JC ,M BARBE Ch à Mme LAFARGUE J.

Secrétaire de séance : Mme LAFARGUE Jocelyne.

Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

I VOTE DES 3 TAXES (DELIB2014/04/022)

M PORTES prend la parole et rappelle les dernières évolutions de ces taxes. Les impôts locaux ont augmenté en 2010 de 3% soit un gain pour la commune de 5000 €. La commission des finances a décidé après étude, de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2014.

Monsieur le Maire fait remarquer que le taux de la commune est le moins élevé par rapport aux autres institutions.

- Le produit des trois taxes locales nécessaires à l'équilibre du budget 2014 est de 199 359 €
- Le montant des allocations compensatrices revenant à la commune s'élève à 26 479 €
- Le produit fiscal attendu est de 225 838 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir le taux des 3 taxes pour l'année 2014, soit :

	Pour mémoire TAUX 2013	TAUX 2014	BASES 2013	PRODUITS
TH	13.46 %	13.46 %	689 800	92 847
FB	16.41 %	16.41 %	453 300	74 387
FNB	81.33 %	81.33 %	39 500	32 125

II VOTE BUDGETS COMMUNES ET ANNEXES

a) COMMUNE

M PORTES prend la parole et présente le budget 2014. La commission n'a pas modifié le montant des subventions attribuées aux associations. . Une nouvelle association APLED Cudos obtient 150 €. Cette association reverse ces bénéfices à l'écol.

Pour les contributions aux organismes de regroupement, il faut noter une prévision estimée à 30000

€ correspondant aux charges à devoir à la Communauté de Communes du Bazadais suite au transfert de L ALSH et halte Garderie.

On note une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement de 5000 € correspondant à la participation des communes au financement de la dette nationale.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 742 579.07 €

M PORTES présente les différents investissements inscrits dans le budget :

Programme 21 Matériel : acquisition ordinateur pour l'accueil, meuble bureau du Maire, matériels divers, auto laveuse

Le FDAEC (fond d'Aide à L équipement des Communes) attribué par le Conseil Général est de 6275 €. Il servira au financement de Tracteur tondeuse avec la réserve parlementaire de 3000€.

Programme 23 ECOLE : Ordinateur portable directrice, relieuse, changement du serveur école numérique. Un reste à réaliser 2013 permettra le financement.

La cours de l'école maternelle est financée par les restes à réaliser. Une aide auprès du Conseil Général est sollicitée. Les travaux seront réalisés cet été.

Programme 26 Logements St clément : il est nécessaire de changer la chaudière dans le 1^{er} logement. Ces logements ont été réalisés en 2001. (4273.50 €)

Programme 30 stade : Il faut changer l'accumulateur de la chaudière (4931.38 €)

Programme 47 ALSH : En fait d'année 2013, l'emprunt pour les travaux d'extension de 40 000€ a été versé à la commune. Suite au transfert de compétences au 1 janvier 2014, les travaux seront suivis par la Communauté de Communes. Il faut reverser la totalité de l'emprunt à la Communauté de Communes.

Programme 53 Village Horizon. Il s'agit de la cession et rachat des programmes comptables et administratifs. Une partie est intégrée à l'investissement pour pouvoir récupérer la TVA ;

Programme 59 Chalet d'urgence : clôture et plantations à réaliser autour du chalet.

Programme 62 Plan de gestion différenciée : Un dossier a été étudié par la commission des espaces verts et paysagers. Pour poursuivre cette démarche il faut investir dans du matériel adéquat à la méthode. Des aides financières peuvent être obtenues auprès du Conseil Général et de l'agence de L'eau pour un total maximum de 14163 € soit 68 % de la dépense qui s'élève à 20963 € (broyeur, brosse RIDER, pompe arrosage, tronçonneuse élagueuse télescopique, plantations diverses)

Toutefois ce programme ne sera réalisable que si les subventions sont obtenues.

Programme 63 logement ancienne poste : travaux volets logements et peintures soit 5950 €

Le FCTVA obtenu pour 2014 est de 28149€ . il s'agit de la récupération de la TVA sur les

investissements de 2012.

La section investissement s'équilibre à 235 623.81 €

b) BUDGETS ANNEXES

- Salon de Coiffure :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 3 435.91 et en investissement à 4 371.27 €

Ce budget est autonome. L'emprunt contracté est couvert par les loyers annuels.

- Multiple Rural :

le budget s'équilibre en fonctionnement à 16 111 € et à 9 964.34 € en investissement.

Ce budget est autonome : l'emprunt est couvert par les loyers annuels.

III COMMISSION DES IMPOTS (DELIB2014/04/025B)

Comme à chaque renouvellement de Conseil Municipal il faut désigner une liste de personnes qui, après sélection par le service des Impôts, siégeront pour la durée du mandat électoral à cette commission. Ils sont en charge, une fois par an de la révision des différentes taxes foncières sur le bâti et non bâti.

Après délibération, a été proposée la liste suivante concernant la proposition des membres de la commission communale des impôts directs :

- **Président : M. Jean Claude DUPIOL , Maire,**

COMMISSAIRES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	M. DAURIAN Bernard	Mme Sérès Anny
2	M. PORTES Jean Michel	M PLANTON Michel
3	M. MITSLER Jean Michel	M. PLATON Michel
4	M. RAIMAUT Vincent	Mme LAFARGUE Jocelyne
5	M LACROUTS Alfred	M. LACROUTS Ludovic
6	M DUBERGEY Michel	M BORDES Patrick
7	M. MONGES Christian	M BORDES Benoit
8	Mme LALANE Sylvie	M BRUNET Christian
Propriétaires Forestiers :		
09	M. DE MALET louis	M. M TAUZIEDE Serge
10	M. BARBE Christian	M BENQUET Roland
RS COMMUNE :		
11	M. DUBORY Jean	M BEYLARD Roland
12	Mme. FAUQUE Marie Claire	Mme MEYNIER ép LAZARE Aurore

IV QUESTIONS DIVERSES :

1) SALLE DES FETES

Mme LALANE présente le règlement intérieur de la salle des fêtes, ainsi qu'un modèle pour l'état des lieux. Elle propose l'acquisition d'une auto laveuse, qui permettra d'économiser du temps sur le travail de l'agent. Un tableau d'affichage sera également installé à l'entrée pour l'affichage des consignes. Il est demandé dans le règlement de ne plus coller d'affiches sur les murs. Les tarifs de location de la salle sont maintenus. Une réunion va être planifiée avec les présidents d'associations pour leur présenter le nouveau règlement.

M PLATON parle des armoires appartenant aux associations. Doit-on les remettre sur la scène ?

M MISTLER indique qu'il a sollicité un devis pour la réalisation de placards sur la scène, pour remédier au problème.

2) **réfèrent bibliothèque** : Mme LAFARGUE sera de nouveau le réfèrent.

3) Courrier CARDOIT

M le maire fait lecture du courrier de M et Mme CARDOIT indiquant qu'ils quittent le logement le 15/07/2014. Ils sont locataires depuis 2001, année de rénovation de ce logement. Il s'agit d'un T4 ; Il n'avait pas été pris de caution sur ce logement. Un état des lieux est à prévoir, ainsi qu'une visite de l'appartement par la commission des bâtiments

4) Courrier de M BERNADET :

M le maire lit le courrier de M BERNADET concernant le danger à la sortie de sa propriété pour aller sur la RD932 ; Il rappelle qu'un courrier avait été adressé aux Services routiers. Ces derniers proposaient de placer la zone en agglomération pour pouvoir règlementer à 50 kms. Par contre dans cette zone l'entretien sera à la charge de la commune occasionnant des frais supplémentaires. Pour éviter ces dépenses, M le maire va questionner de nouveau les services routiers, en les invitant sur les lieux pour discuter d'une solution moins onéreuse.

Mme SERES demande si cette solution aura un impact sur la vitesse. A priori non, uniquement sur la visibilité.

La réponse sera communiquée.

5) Courrier DOUZIECH

M Le maire fait lecture du courrier de M DOUZIECH « La Pierre ».

Le chemin servant d'accès à sa maison est privé. Du temps de l'ancien propriétaire, la commune portait occasionnellement de la pierre sur ce chemin. Dernièrement, l'agent technique a été interpellé par le nouveau propriétaire. Ce dernier paraît insatisfait du travail réalisé par l'agent. M le maire a donc demandé à l'agent de ne plus intervenir sur ce chemin.

Pour mémoire, M le maire a retrouvé un courrier de M LABARCHEDE, propriétaire jouxtant la propriété de M DOUZIECH et qui a autorisé le passage pour accéder à l'habitation de M DOUZIECH, le chemin rural n° 35, communal n'étant pas praticable.

Le conseil municipal demande à M le Maire de ne plus faire entretenir ce chemin, et demande des renseignements quant à législation de la voirie rurale.

6) **Fonctionnement des associations**

M le maire demande un rapporteur pour chaque réunion d'associations. Ce dernier sera chargé de communiquer les informations auprès du conseil.

7) **permanences Européennes**

8h à 11 h M DUPIOL JC M BARBE C Mme BEZIADE ST	11h à 15 h M PORTES JM M MISTLER JM Mme SERES A	15 h à 18 h M DAURIAN B M PLATON M M PLANTON M
---	--	---

8*) **Maiïade**

La date reste à déterminer. La disponibilité de la salle des fêtes au vu du planning sont les 31/05 ou 10/05.

Une réunion avec tous les élus est programmée le 25/05 à 20h .

L'ordre du jour étant clos, la parole est donnée aux conseillers

Mme LAFFARGUE évoque la mise en place du compte épargne temps à la demande de Mme PETRAULT, agent technique.

Elle parle également du nettoyage de la parcelle appartenant à Mme BORDES et jouxtant la voie communale au Bilh. Trouve que l'herbe coupée à la débrousailluse est trop courte.

MME LALANE : communique son numéro de téléphone pour mettre sur la fiche de renseignements.

M PLATON demande quand seront réalisés les travaux d'enfouissement des lignes EDF à Beguerie.
Réponse : En 2014 pour le torsadé.

Il demande que le rétroprojecteur soit utilisé pour la projection de document M PLANTON lors des réunions
M MISTLER signale le panneau au niveau de l'ALSH à redresser.

Fin de séance 23 h20